



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

**Le directeur général  
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **2 - JUIL. 2020**

DGESCO n° 2020-0017

Tél : 01 55 55 12 70

Mél : [directeur.dgesco@education.gouv.fr](mailto:directeur.dgesco@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Monsieur,

Par courrier en date du 23 octobre 2019, vous attirez mon attention sur une notice en cinq points d'informations générales, diffusée au cours de la rentrée scolaire 2019 en direction des parents d'élèves du CP.

Dans votre lettre, vous me demandez d'adresser un rectificatif aux destinataires de ce document concernant le troisième point qui énonce une obligation vaccinale générale à 11 vaccins.

Après informations prises auprès du ministère de la Santé, il s'avère en effet que ce point est inexact puisque cette obligation vaccinale ne concerne que les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le document « Votre enfant au CP » comprenant ces cinq points, et dont le contenu avait vocation à être modifié, prendra donc en compte cet élément pour la rentrée 2020.

Nous vous remercions ainsi pour votre vigilance, et nous vous assurons que le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse reste très attentif aux questions du suivi de la santé des élèves, et particulièrement à celles concernant les vaccinations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le ministre et par délégation  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire  
et par délégation  
**Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives  
adjoint au directeur général**

**Didier Lacroix**